



Commune
de Denges

Avec le soutien de



Région
Morges

CHARTRE DES JARDINS



**Engagez-vous pour la biodiversité,
adhérez à la *Charte des Jardins***



**Adhérer à la *Charte des Jardins*,
c'est s'engager à adopter dix bonnes
pratiques qui favorisent la survie
des hérissons, des oiseaux, des papillons
et de la biodiversité en général.**

À découvrir sur **www.denges.ch**

> Démarche > Charte des Jardins

Oui, je souhaite adhérer à la *Charte des Jardins*

Par ma signature :

- je confirme avoir pris connaissance des dix bonnes pratiques de la *Charte des Jardins* ;
- je prends « l'engagement moral » de les mettre en pratique et de respecter l'esprit de la Charte ;
- je prends note que ce document n'a « pas de valeur contractuelle » et qu'il ne peut servir à quiconque pour exercer une contrainte envers moi, mes proches ou le terrain que j'occupe ;
- je confirme avoir lu les conditions d'adhésion, de résiliation et de traitement des données disponibles sur : www.regionmorges.ch/charte-des-jardins/conditions .

Nom / Prénom

Adresse

NPA / Localité

Tél.

E-mail

Le jardin est à l'adresse ci-dessus

Je m'occupe moi-même de l'entretien du jardin

Le jardin est à une autre adresse*

Le jardin est entretenu par un jardinier ou
une entreprise

* Adresse du jardin

Lieu / date

Signature

Retourner le formulaire à :

Administration communale, Route du Lac 2a, Case postale 150, 1026 Denges